

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier tenue le 29 mars 2016, au siège social de la MRC de La Jacques-Cartier, sis au 60, rue Saint-Patrick, Shannon (Québec) G0A 4N0 et à laquelle :

Sont présents : Mme Louise Brunet, préfet et mairesse de la municipalité de Lac-Beauport;

MM. Michel Croteau, préfet suppléant et maire de la ville de Lac-Saint-Joseph;

Jean Laliberté, maire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac;

Mike-James Noonan, maire suppléant de la municipalité de Shannon;

Brent Montgomery, maire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

Robert Miller, maire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Jean-Philippe Lemieux, maire suppléant de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Mme Dominique Payette, mairesse de Lac-Delage.

Est absent : M. Pierre Dolbec, maire de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Les maires présents forment quorum.

Projet d'ordre du jour

1. Constatation de la signification de l'avis de convocation;
2. Ouverture de la session;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Baux de villégiature – Désignation et autorisation de signature;
5. RCI – Mémoire – Mandat;
6. Mallette – Mandat spécial de vérification;
7. Période de questions;
8. Clôture de la session.

1. Constatation de la signification de l'avis de convocation

Il est constaté que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente session extraordinaire transmis en conformité avec l'article 152 du Code municipal.

Sur la proposition de monsieur Michel Croteau, appuyée par monsieur Jean Laliberté, il est unanimement résolu que le conseil se constitue en assemblée extraordinaire.

2. Ouverture de la session

La séance est ouverte à 19 h 30 par le préfet, madame Louise Brunet, et monsieur Marc Giroux, directeur général adjoint, est également présent.

3. Adoption de l'ordre du jour

n° 16 – 078 – E
Adoption de l'ordre du jour

Ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour, sur la proposition de madame Dominique Payette, appuyée par monsieur Robert Miller, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

4. Baux de villégiature – Désignation et autorisation de signature

ATTENDU QUE la MRC a, par la résolution n° 10 – 160 - O, adhéré à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

ATTENDU QUE la MRC, par la résolution n° 15 – 261 - O, a renouvelé l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

ATTENDU QUE l'entente confie des pouvoirs et des responsabilités à la MRC en matière de gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier dont l'émission de droits fonciers;

ATTENDU QUE le Registre du domaine de l'État exige des émetteurs de droits un certificat de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) pour transmettre de façon sécuritaire des données au registre;

ATTENDU QUE, l'agent de projets en aménagement du territoire et en foresterie est le responsable de la gestion des droits fonciers;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean Laliberté, appuyée par monsieur Michel Croteau, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la MRC de La Jacques-Cartier désigne l'agent de projets en aménagement du territoire et en foresterie responsable pour requérir, officiellement, du service Infoclés du ministère de la Justice (MJQ), les clés et certificats nécessaires, au chiffrement et à la signature électronique, dans le cadre de l'inscription de droits au Registre du domaine de l'État;

n° 16 – 079 – E
Baux de villégiature –
Désignation et autorisation de
signature

- **QUE** monsieur Marc Giroux, directeur général adjoint de la MRC, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de La Jacques-Cartier les documents afférents concernant la nomination du responsable de la gestion des droits fonciers à la MRC;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à madame Carole Ferron du Service de certification de la Direction des registres et de la certification du ministère de la Justice du Québec.

5. RCI – Mémoire – Mandat

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté le 15 mars 2016 un règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur la protection des sources d'eau potable;

ATTENDU QUE, le 16 mars 2016, par l'adoption de la résolution n° 16 – 060 – O, la MRC de La Jacques-Cartier signifiait son intention de déposer un mémoire au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et lui demandait d'en tenir compte lors de la rédaction de son avis gouvernemental;

ATTENDU QUE, la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay a déposé une offre de services pour la préparation dudit mémoire, au coût de 8 500 \$, plus les taxes;

ATTENDU QUE, le coût total de la production du mémoire sera réparti à parts égales entre la MRC et les municipalités de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Shannon, Lac-Beauport et Stoneham-et-Tewkesbury;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Croteau, appuyée par monsieur Jean Laliberté, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QU'**un mandat soit confié à la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay pour la production d'un mémoire portant sur le RCI adopté par la CMQ le 15 mars 2016;
- **QUE** le coût de la production de ce mémoire, 8 500 \$ (plus les taxes), soit réparti à parts égales entre la MRC et les municipalités de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Shannon, Lac-Beauport et Stoneham-et-Tewkesbury;
- **QUE** la part de la MRC soit prise à même le budget d'aménagement du territoire;

- **QUE** monsieur Marc Giroux, directeur général adjoint, soit autorisé à signer les documents nécessaires;
- **QUE** la présente résolution ainsi que le mémoire soient transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Québec.

6. Mallette – Mandat spécial de vérification

ATTENDU les audits effectués par la firme Mallette pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 de la MRC de La Jacques-Cartier;

ATTENDU QUE des irrégularités ont été décelées, notamment au niveau de certains comptes de dépenses;

ATTENDU QUE des vérifications supplémentaires sont nécessaires pour les années financières 2014 et 2015;

ATTENDU QUE la firme Mallette a déposé un offre de services, au montant de 1 000 \$ plus les taxes, afin de procéder auxdites vérifications et déposer des recommandations;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Miller, appuyée par monsieur Michel Croteau, il est résolu :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QU'**un mandat soit confié à la firme Mallette, au montant de 1 000 \$, plus les taxes, et ce, pour procéder à des vérifications portant sur certains comptes de dépenses, pour les années financières 2014 et 2015;
- **QUE** les recommandations émises par la firme Mallette à la suite des vérifications soient considérées et appliquées;
- **QUE** monsieur Marc Giroux, directeur général adjoint, soit autorisé à signer les documents nécessaires.

7. Questions diverses

Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

8. Clôture de l'assemblée

n° 16 - 082 - E
Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15 sur la proposition de madame Dominique Payette, appuyée par monsieur Mike-James Noonan.

Louise Brunet
Préfet

Marc Giroux
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint